



**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 09 JUIN 2016**

PRESENTS : Serge BOULADE - Georges PAILLERET - Philippe DIEUMEGARD - Nicole GUILLOMET - José CARDOSO - Jean-Michel LAPRUGNE - Thierry de LAMARLIERE - Yves GAUDIN - Gaston QUERSIN - Gérard CIOFOLO - Mohammed KEMIH - Paulette DURNEZ - Daniel ITARD - Lisette BUISSON – Gérard BENOIST - Loïc DEBOUESSE - Corinne GUYONNET - David LAS - Jérôme DUCHALET - Delphine PHLIX - Daniel SIODLAK

ABSENTS EXCUSES : Edith BRUNOL - Damien PEYNET

POUVOIR : Edith BRUNOL à Georges PAILLERET - Damien PEYNET à Delphine PHLIX

A été nommée secrétaire de séance Delphine PHLIX

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MAI 2016**

**Délibération n° 20160609 – 001**

**Objet : Décisions Modificatives sur le budget principal**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** les DM suivantes :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	-200 000,00 €	1641 (16) : Emprunts en euros	-200 000,00 €
	-200 000,00 €		-200 000,00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>-200 000,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>-200 000,00 €</b>

**INVESTISSEMENT :**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2228 (22) – 144 : Autres agencements et aménagements	-9 000,00 €		
2312 (23) – 144 : Agencements et aménagements	9 000,00 €		
	<b>0,00 €</b>		
<b>Total Dépenses</b>			
	<b>0,00 €</b>		

**Délibération n° 20160609 – 002**

<b>Objet : Vote du BP 2016 – budget annexe « gîte d’entreprise »</b>
--

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présence de Gérard CIOFLO vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l’exercice 2016 concernant le gîte d’entreprises :

**Investissement**

Dépenses : 207 777,00 €  
 Recettes : 111 293,00 €

**Fonctionnement**

Dépenses : 34 527,00 €  
 Recettes : 34 527,00 €

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 244 925,00 (dont 37 148,00 de RAR)  
 Recettes : 244 925,00 (dont 133 632,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 34 527,00 (dont 0,00 de RAR)  
 Recettes : 34 527,00 (dont 0,00 de RAR)

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

**ACCEPTE** les propositions nouvelles du Budget primitif du gîte d’entreprises.

## Délibération n° 20160609 – 003

<b>Objet : Vote du FPIC 2016</b>
----------------------------------

Le 30 mai 2016, les services de l'Etat ont fait connaître les montants du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

Le montant du FPIC pour 2016 est de 156 961,00 € de reversement et 36 321,00 € de prélèvement soit un solde de FPIC Ensemble Intercommunal de 120 640,00 €.

Le Bureau communautaire et le conseil communautaire (cf délibération de principe n° 20160324 – 025) propose de retenir le système « Dérogatoire Libre » afin de conserver la totalité de ce montant FPIC à la Communauté de Communes du Val de Cher.

Pour ce faire :

- Le Conseil Communautaire doit délibérer à l'UNANIMITE dans un délai de 2 mois suivant la notification (soit jusqu'au 30 juillet 2016)

ou

- Le Conseil Communautaire délibère à la majorité des deux tiers dans un délai de 2 mois (soit jusqu'au 30 juillet 2016) avec approbation des conseils municipaux dans un délai de 2 mois suivant la délibération de la Communauté de communes du Val de Cher.

Le Conseil Communautaire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2336-1 à L.2336-7,

**CONSIDÉRANT** que la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 instaure un Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),

**CONSIDÉRANT** que la loi de finances pour 2016 publiée le 30 décembre 2015 pour 2016 vise à modifier le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1** : La contribution et le reversement au titre du fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales sont intégralement supportés par l'établissement public de coopération intercommunale.

L'attribution au titre de fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales est intégralement versée à l'établissement public de coopération intercommunale soit à la Communauté de Communes du Val de Cher.

**ARTICLE 2** : En application de l'article 1 de la présente délibération, il est dressé chaque année un tableau des contributions et des attributions de l'EPCI et de chacune de ses communes membres, communiqué au représentant de l'Etat dans le département.

Cette répartition dérogatoire s'applique pour la répartition du FPIC 2016.

**Délibération n° 20160609 – 004**

**Objet : Animation jeunesse : tarifs & planning**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**VALIDE** les tarifs suivants des animations à destination des jeunes :

Jours	Activités	Heures	Prix	Prix Plein Tarif	Nombre de place
jeudi 7 juillet	Sortie Walibi	6 h 00 - 22 h 30	30,00 €	60,00 €	42
mardi 12 juillet	Sortie accrobranche	8 h 30 - 17 h 30	12,00 €	25,00 €	16
mardi 19 juillet	Sortie Bowling, Laser Game et repas	17 h 30 - 22 h 00	15,00 €	30,00 €	16
mercredi 15 juin	Ski nautique au barrage de Rochebut	13 h 30 - 18 h 00	10,00 €	-	8
mardi 26 au jeudi 28 juillet	Mini camp au Centre de Loisirs à Vaux	mardi 9 h 30 à jeudi 18 h 00	90,00 €	-	16 (dossier à remplir)

**Délibération n° 20160609 – 005**

**Objet : Convention avec Sogirest pour le Centre de Loisirs**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Président à signer la convention avec l'entreprise SOGIREST pour l'été 2016.

## Délibération n° 20160609 – 006

### **Objet : Attribution du marché de prestation pour l'animation du Centre de Loisirs de Vallon-en-Sully**

La Convention de délégation pour l'organisation et l'animation d'un accueil de loisirs sans hébergement à Vallon en Sully s'arrêtait le 12 mai dernier avec le Centre Social Rural Pays de Tronçais Val de Cher. Il convenait de redéfinir le cadre en proposant un marché public de prestation et de le mettre en concurrence. Seul le CSR a candidaté. La commission a étudié la proposition.

La demande de la commission est un marché jusqu'au 31 décembre 2016. L'objectif est de globaliser toutes les délégations (RAM, jeunesse et centre de loisirs à Vallon en Sully) dans un marché unique qui démarrerait au 1er janvier 2017.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**ATTRIBUT** le lot unique le marché de prestation de service pour l'organisation, la gestion et l'animation d'un accueil de loisirs sans hébergement à Vallon en Sully pour un montant de 15 185,20 € TTC au Centre Social Rural Pays de Tronçais Val de Cher.

## Délibération n° 20160609 – 007

### **Objet : Musée : délibération des tarifs 2016 à compléter**

La délibération n°20160324 – 006 du 24 mars 2016 fixant les tarifs du musée pour la saison 2016 est incomplète, il convient d'apporter l'information manquante : le tarif pour les scolaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Président à appliquer ces tarifs au musée du Canal de Berry comme suit :

- Tarifs musée : 5,00 € plein tarif / 4,00 € tarif groupe / 3,00 € tarif réduit / gratuit pour les moins de 10 ans
- Tarif réduit : 3,00 € : accessible aux 10-18 ans / étudiants / chômeurs / minimas sociaux
- **Tarif scolaire : 2,00 €**

**AUTORISE** le Président à appliquer les horaires suivants au musée du Canal de Berry comme suit :

Basse saison :

- Avril - mai - juin septembre - octobre : **du mercredi au dimanche de 14 h 00 à 18 h 30**

Haute saison :

- Juillet- août : **du mercredi au dimanche de 10 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 30**

M. DUCHALET a quitté la séance à 21 h 00 pour des raisons professionnelles.

**Délibération n° 20160609 – 008**

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

Dans le cadre de la gestion unifiée des personnels communaux et intercommunaux, trois agents ont fait la demande de mutation vers deux communes et une mise à jour de la situation d'un agent intercommunal depuis la modification prise par délibération n° 20160324 – 018 du 24 mars 2016 :

GRADE		TC	TNC	EMPLOI POURVU
<b><u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u></b>	-			
Attaché territorial	Vincent BECERRA	35 H		X
Attaché territorial	Francine RAYON	35 H		X
Attaché territorial	Marion CONDAMINE	35 H		X
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	Valérie MASSY	35 H		X
<b><u>FILIERE TECHNIQUE</u></b>	-			X
Ingénieur principal	Séverine MERCIER	35 H		X
Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	Christophe LUCIEN	35 H		X
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	Eric ABADIE		20 H	X
Adjoint technique 2e classe	Filipe MENDES	35 H		X
Adjoint technique 2e classe	Stéphane JUNCHAT	35 H		X
Adjoint technique 2e classe	Ludovic SAILLARD	35 H		X
Adjoint technique 2e classe	Sylvie QUENTEL		5 H	X
Adjoint technique 2e classe	Sylviane PINET	35 H		X
Adjoint technique 2e classe	Anthony Tual	35 H		X
Adjoint technique 2e classe	Laurence DESMAZIERE		28H	X
Adjoint technique 2e classe	Sylvie MULLER		20.25 H	X
<b><u>FILIERE ANIMATION</u></b>	-			X
Adjoint d'animation 2 <sup>e</sup> classe	Cyrielle LABREURE	35 H		

**Délibération n° 20160609 – 009**

**Objet : Demande de subvention DON du Sang de la Chapelaude - Audes**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**REFUSE** la demande de subvention DON du Sang de la Chapelaude – Audes.

**Délibération n° 20160609 – 010**

**Objet : Convention avec la Poste**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'attendre avant de délibérer, de voir ce qu'il sera proposé à la Communauté de Communes.

**NE PAS D'AUTORISATION** le Président à signer de la convention avec la Poste pour la création d'une maison de services.

*M. DUCHALET a quitté la séance à 21 h 00 pour des raisons professionnelles.*

**Délibération n° 20160609 – 011**

**Objet : Ateliers du Val de Cher : avenants de prolongation de délais (marché public de travaux)**

Les 8 lots du marché « réhabilitation des Ateliers du Val de Cher » ont été attribués et notifiés aux entreprises retenues le 20 juillet 2015 (date des 8 ordres de services).

Cette date valait commencement d'exécution du marché, pour une durée de 4 mois. Le délai d'exécution du marché s'achevait donc le 20 novembre 2015.

Or la réception des travaux s'est effectuée après cette date.  
(23 novembre 2015 pour les 7 premiers lots ; 14 décembre 2015 pour le lot n°8)

Afin de clôturer le marché et pouvoir payer les dernières factures, la Trésorerie exige que soit signé un avenant prolongeant le délai d'exécution au 31 décembre 2015, pour chacun des 8 lots.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Président à signer les avenants de prolongation de délai pour le marché de travaux 2015 « réhabilitation des ateliers du Val de Cher » suivant :

- Avenant de prolongation de délai au lot 1 « gros œuvre-VRD » avec la Sté Fernandes ;
- Avenant de prolongation de délai au lot 2 « couverture, zinguerie » avec l'entreprise Brière Couverture ;
- Avenant de prolongation de délai au lot 3 « serrurerie » avec l'entreprise SERPPAV ;
- Avenant de prolongation de délai au lot 4 « menuiserie PVC et bois » avec l'entreprise BARRERE ;
- Avenant de prolongation de délai au lot 5 « plâtrerie-peinture » avec l'entreprise SOGEB MAZET ;
- Avenant de prolongation de délai au lot 6 « carrelage faïence » avec l'entreprise ZANELLI ;
- Avenant de prolongation de délai au lot 7 « ventilation, plomberie, sanitaire » avec l'entreprise DUMAS GIRY ;
- Avenant de prolongation de délai au lot 8 « électricité » avec l'entreprise HDP.

**Prochaines réunions :**

- **le 07 juin 2016** : rencontre avec J-M GUERRE dans les locaux de la Communauté de Communes
- **le 09 juin 2016** : Interview de Marion CONDAMINE et M. KEMIH par FR3 au sujet de la péniche de Vallon-en-Sully
- **du 10 juin au 02 juillet 2016** : Vernissage exposition de Véronique LOMBARD
- **du 25 juin au 16 juillet 2016** : Festival Remp'Arts
- **le 23 juin 2016** : réunion Comité Local
- **le 04 juillet 2016** : bureau communautaire à Magnette à 18 h 00
- **le 12 juillet 2016** : le Conseil Communautaire à la salle polyvalente de Vallon-en-Sully

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21 heures 25.

Le secrétaire,

Le Président,

Les délégués,